

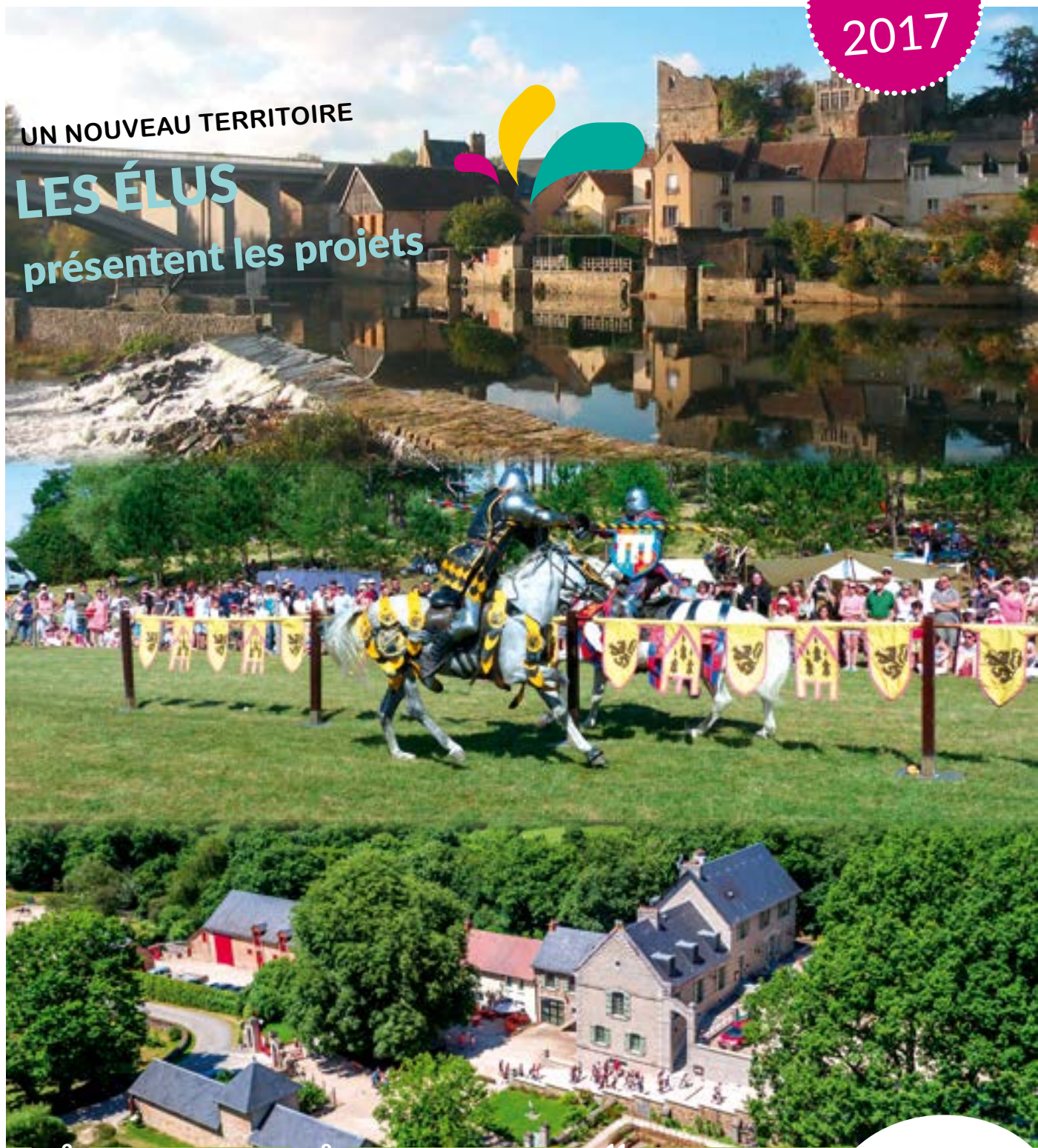
Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

numéro 1

Juin
2017

UN NOUVEAU TERRITOIRE

LES ÉLUS
présentent les projets



p.3

ADMINISTRATION
L'équipe est en place

p.8

ÉCONOMIE
HVA Concept recherche
du personnel

p.11

BUDGET
Continuité et rigueur

hsm
Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles



Philippe MARTIN

Président de la Communauté
de communes Haute Sarthe
Alpes Mancelles
Maire de Bourg-le-Roi

Philippe MARTIN est maire de Bourg-le-Roi depuis 2001. Il était président de la Communauté de communes des Portes du Maine Normand.



Quel regard portez-vous sur le territoire de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dont vous avez été élu président le 17 janvier dernier ?

Le périmètre de la nouvelle Communauté de communes recouvre un vaste territoire rural cohérent et conserve une taille raisonnable. Il est formé de 40 communes qui regroupent 23 300 habitants et partagent sensiblement les mêmes problématiques. D'ailleurs, les trois communautés de communes qui ont fusionné pour former ce nouvel espace possédaient quasiment les mêmes compétences, même si elles ne les exerçaient pas de la même façon.

Comment se met en place la gouvernance et l'administration de la nouvelle Communauté de communes ?

Les 55 élus de la nouvelle intercommunalité ont pris conscience que cette fusion, bien qu'elle ait été initiée par l'Etat, peut être une chance pour notre territoire. Chacun a la même volonté de travailler au profit du développement local et dans l'intérêt des citoyens. L'esprit communautaire continue de se mettre en place alors que, déjà, un important travail de concertation avait été réalisé en amont de la fusion, en 2016. Les trois anciens présidents des communautés de communes des Alpes Mancelles, du Pays Belmontais et des Portes du Maine Normand ont été les moteurs de cette démarche. Je veux aussi souligner l'adhésion de tout le personnel de notre nouvelle collectivité. Désormais, tous les agents administratifs

travaillent au sein des mêmes locaux, à Fresnay-sur-Sarthe. Chacun a trouvé sa place et les compétences complémentaires des uns et des autres sont utilisées au mieux.

Sur quels dossiers travaillez-vous à présent ?

Tout d'abord, comme je m'y suis engagé, nous allons mener à leur terme les projets lancés par les anciennes communautés de communes, même si devons revoir certaines échéances pour préserver notre équilibre budgétaire et, surtout, limiter la pression fiscale. Dans ce cadre, nous poursuivons notamment la construction de la maison de santé de Beaumont-sur-Sarthe, l'extension de la maison de santé de Fyé et la construction du restaurant sur le parc d'activités interdépartemental de Maresché. En parallèle, nous avons le devoir d'harmoniser les compétences exercées précédemment et de nous préparer à intégrer les compétences supplémentaires que nous impose la loi. Dans ce cadre, il nous faut conserver le meilleur de ce qui existait dans chaque communauté de communes afin d'offrir des services de grande qualité. Nous devons, par exemple, continuer à soutenir pleinement nos centres sociaux et l'école de musique, danse, théâtre pour renforcer les animations en direction de la jeunesse. Enfin, j'ai la volonté que nous développions de nouveaux projets à l'échelle du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles, au-delà de ce qui est aujourd'hui programmé.

Quels sont vos domaines d'actions prioritaires ?

Quatre domaines d'actions sont, pour moi, prioritaires : l'offre de soins, le développement économique, le déploiement de la fibre optique et le tourisme.

C'est pourquoi :

- nous poursuivons les constructions et extensions des maisons de santé de Beaumont-sur-Sarthe et Fyé ;
- nous commercialisons des terrains sur l'ensemble des zones d'activités intercommunales ;
- nous avons, pour 2017, budgetisé 250 000 € pour les travaux d'implantation du réseau de fibre optique avec la volonté de l'étendre à l'ensemble du territoire communautaire ;
- nous devons continuer à exploiter, entretenir ou sauvegarder les exceptionnels atouts touristiques qu'offre notre territoire en nous appuyant sur cet outil formidable qu'est le Domaine du Gasseau.

Mais, je le répète, notre première priorité est la maîtrise de la pression fiscale.

Comment concevez-vous votre rôle de président de la Communauté de communes ?

Je veux être un président disponible, présent, à l'écoute et moteur dans les projets.

Magazine d'informations de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

Siège social : 2 rue de l'Abbé Lelièvre, 72130 Fresnay-sur-Sarthe.

Tel : 02 43 34 59 59

Directeur de la publication : Philippe Martin

Comité de rédaction : Fabrice Goyer-Thierry, Sylvie Beucher, Michèle Chauvel, Josiane Doudieux, Marie-France Guyon, Nicolas Latacz, Brigitte Lechat, Claudine Menon, Maryline Sangleboeuf.

Secrétaire : Peggy Simon

Textes et photos : MC'Comm, Mamers, Emmanuel Chevreul

Maquette : Hastone Communication

Mise en page, gravure, impression : Imprimerie Fresnoise, Fresnay-sur-Sarthe

DES AGENTS AU SERVICE DU TERRITOIRE





Interview François ROBIN

Premier vice-président délégué de la Communauté de communes en charge des marchés publics

**Maire de
Beaumont-sur-Sarthe**

François ROBIN est maire de Beaumont-sur-Sarthe depuis 2001. Il était président de la Communauté de communes du Pays Belmontais.

En tant que premier vice-président, quel regard portez-vous sur la nouvelle Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ?

Je constate avec satisfaction que les élus et les agents de la nouvelle Communauté de communes ont très rapidement trouvé leurs marques. Sous l'impulsion du président,

Philippe MARTIN, chacun a pris les dossiers à bras-le-corps avec pour première volonté de poursuivre les projets déjà lancés. Le travail des commissions, notamment, est très constructif. Ce démarrage efficace est, en grande partie, la conséquence de l'important travail qui a été mené en 2016 pour réussir la fusion dans les meilleures conditions. Je veux, à cette occasion, rendre hommage aux présidents et vice-présidents des anciennes communautés de communes qui ont piloté cette phase de préparation avec le précieux soutien du cabinet KPMG. Dans un an, nous réaliserons un bilan d'étape pour analyser nos résultats, notre fonctionnement et l'efficacité de nos moyens. Ce bilan pourra être également effectué à l'échelle des communes qui restent au cœur de l'intercommunalité et sans lesquelles nous ne pouvons pas progresser.

Vous êtes en charge des marchés publics. Quels objectifs poursuivez-vous ?

Notre but est de profiter de la taille du nouveau territoire communautaire pour négocier des marchés plus conséquents

sur lesquels nous pourrions obtenir des tarifs plus avantageux. Nous voulons mettre à profit la fusion pour faire baisser les coûts tout en renforçant les services. C'est dans cet esprit que nous allons lancer, en 2018, un appel d'offres à l'échelle de toute la Communauté de communes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

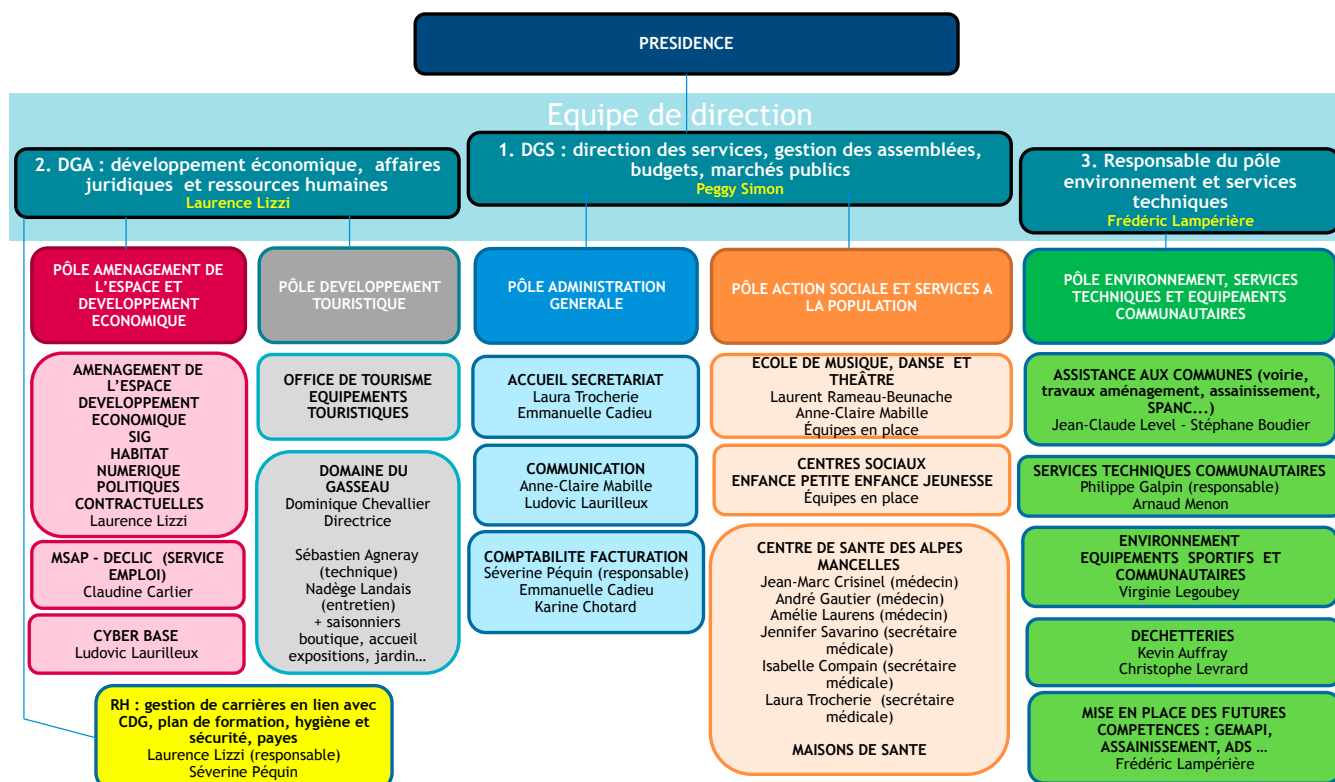
Assurez-vous également la transition des dossiers lancés par la Communauté de communes du Pays Belmontais ?

Comme cela avait été prévu en amont, les anciens présidents des communautés de communes fusionnées conservent un rôle transversal en assurant le suivi des investissements engagés sur leurs territoires respectifs. C'est ainsi que je continue à travailler sur le chantier de construction de la maison de santé à Beaumont-sur-Sarthe, sur le projet de réhabilitation d'un bâtiment dédié à l'Office de Tourisme, ainsi que sur les constructions d'un restaurant sur le Parc de Maresché et d'un bâtiment d'activités sur la zone de la Pitoisière.

LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

ont veillé à conserver l'ensemble du personnel employé par leurs intercommunalités respectives avant la fusion. Ils se sont également attachés à mettre en valeur les compétences de chacun pour définir l'organisation la plus efficace possible au service de tous les habitants.

La Communauté de communes a également veillé à préserver l'ensemble des services en place : école de musique, danse et théâtre, centres sociaux, centre de santé, Domaine du Gasseau, déchetteries... C'est pourquoi elle regroupe une large diversité de métiers comme le montre l'organigramme ci-dessous.





Interview Philippe RALLU

Deuxième vice-président délégué de la Communauté de communes en charge du Tourisme
Maire de Sougé-le-Ganelon

Philippe RALLU est maire de Sougé-le-Ganelon depuis 2011. Il était président de la Communauté de communes des Alpes Mancelles.

Quelle est l'identité touristique de la nouvelle Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ?

Ce territoire se distingue par la richesse de son patrimoine bâti (à Saint-Léonard-des-Bois, Vivoin, Beaumont-sur-Sarthe, Bourg-le-Roi, Fresnay-sur-Sarthe, Moulins le Carbonnel...) et de son patrimoine naturel (la rivière Sarthe, les Alpes Mancelles, les chemins de randonnée et la voie verte Thoiré / Grandchamp / Chérancé ...). Nous comptons aussi de nombreux acteurs, professionnels et bénévoles, qui proposent des hébergements de qualité, des animations et structures originales comme les musées de la Coiffe (à Fresnay-sur-Sarthe), du Point de Beauvais (à Bourg-le-Roi), de la Vie d'autrefois (à Vivoin). Notre volonté est de rassembler ces acteurs et de travailler avec eux pour séduire de nouveaux touristes. Enfin, nous disposons d'un lieu unique en Sarthe, le Gasseau, qui attire chaque année de plus en plus de visiteurs grâce à la qualité et à la

diversité de son offre : expositions, jardin potager, programmation musicale des "Beaux dimanches", bac à chaîne, sentier va-nu-pieds, boutique café-nature...

Pour mettre en valeur ces atouts, la Communauté de communes s'appuie sur deux offices de tourisme, celui des Alpes Mancelles et celui du Pays Belmontais. Quel est l'avenir de ces établissements ?

En premier lieu, je dois rappeler que, depuis la loi NOTRe*, la promotion du tourisme est obligatoirement une compétence intercommunale. Nous agissons à la fois sur les moyens humains et matériels.

Dans ce cadre, les élus communautaires accompagnent, depuis un an, la fusion des deux offices de tourisme. Celle-ci devrait être effective au début de l'été. Notre volonté est de créer un établissement unique, géré sous forme associative, en conservant les deux sites actuels de Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe. Dans cette configuration, la Communauté de communes joue un rôle central, étant le principal financeur de la structure. Désormais, la stratégie touristique sera définie par les élus de la Commission Tourisme de la Communauté de communes et mise en action par le nouvel Office de Tourisme, qui sera lié par un contrat d'objectifs avec la Communauté de communes. La nouvelle association sera gérée par un Conseil d'administration composé de trois collèges : 13 élus, 7 professionnels du tourisme et 7 bénévoles.

Quel sera le rôle du nouvel Office de Tourisme ?

Beaucoup de travail a été effectué par les bénévoles et les salariées. Une nouvelle étape est à franchir : l'Office de Tourisme communautaire doit être un outil de développement local qui devra

mettre en place de nouveaux moyens de communication et, à moyen terme, réfléchir à la création de produits "clés en main" répondant aux nouvelles attentes des touristes. Ceux-ci pourront s'articuler autour d'offres thématiques : pour les sportifs, les pêcheurs, les amoureux de la nature, les randonneurs...

Quels projets allez-vous développer en 2017 ?

Sans attendre, nous avons pour objectifs de mettre en place la nouvelle structure et de réfléchir sur les projets. Ce travail sera sans incidence sur le personnel : les emplois seront préservés.

Déjà, nous travaillons à la relocalisation des locaux de l'Office de Tourisme à Beaumont-sur-Sarthe. Ceux-ci sont aujourd'hui inadaptés aux besoins. Nous avons pour intention de réhabiliter une ancienne grange du 18ème siècle située devant la mairie de Beaumont-sur-Sarthe. Ce local offrira une meilleure visibilité et garantira de meilleures conditions de travail et d'accueil à la structure. L'étude est en cours et les travaux devraient avoir lieu en 2018. Le coût de l'opération est évalué à 250 000 € et une demande de subvention de 90 000 € a été déposée auprès du Conseil régional au titre du Nouveau Contrat Régional.

Dès cet été, nous installons un Point d'accueil et d'informations Tourisme au Gasseau. Celui-ci sera géré par l'agent qui assure les permanences de l'exposition. Enfin, nous avons pour projet de créer un chemin de Grande Randonnée à l'échelle du Pays Haute Sarthe en reliant les chemins existant et en déployant une signalétique appropriée.

* Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi votée en août 2015 qui a entraîné la fusion des communautés de communes de moins de 15 000 habitants)

Au programme du Gasseau

Cet été, le Gasseau vous propose



Une exposition collective "3 artistes, 3 femmes, 3 univers" : Agnès Rainjonneau, Mehri Vakili et Thérèse Launay. Du 3 juillet au 3 septembre.

Un week-end "survie douce" dans les bois du Gasseau, avec un animateur nature et un professeur de yoga (réservation au 06 03 70 98 30). Les 5 et 6 août.

Une exposition de photographies sur le thème "La Sarthe au passé simple". Du 1^{er} juillet au 31 août.

Huit concerts gratuits dans les cadres des Beaux Dimanches

après-midi (chaque dimanche à partir de 16h30) : rock, folk, ska, musique électronique, musiques du monde, jazz...

Un week-end de musique, les 5 et 6 août, avec 4 concerts (à partir de 15h) proposés par la Cie Musiques Têtues. La grande nouveauté de l'été.

et toujours : le Parc aventure dans les arbres, la ferme équestre, le potager-verger, les sentiers de randonnées et de VTT, la boutique café-nature, aire de pique-nique...

Renseignements au 02 43 34 34 44 et sur www.legasseau.fr



Interview
Jean-Louis CLÉMENT

Vice-président de la Communauté de communes en charge du Patrimoine, des travaux et de la fibre optique
Maire de Saint-Ouen de Mimbré

Jean-Louis CLÉMENT est maire de Saint-Ouen de Mimbré depuis 1995. Il était vice-président en charge du Développement économique de la Communauté de communes des Alpes Mancelles.

Quelle est l'étendue de la compétence "Patrimoine" dont vous avez la responsabilité ?

En définissant les contours des compétences de la nouvelle Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, il nous est apparu plus cohérent de confier à une même commission la gestion de l'ensemble des bâtiments communautaires existants, qu'ils soient dédiés à l'économie, au tourisme ou au sport. Ces immeubles, nombreux, nécessitent des interventions fréquentes, voire quasi-quotidiennes. Il faut les entretenir, les aménager en fonction des besoins... C'est un travail très prenant qu'il était plus sage de confier à un seul vice-président pour que le président puisse pleinement se consacrer aux investissements et aux projets. Ma longue expérience de maire, où l'on gère chaque jour les affaires courantes de la commune, m'est très utile dans cette nouvelle mission.

Quels sont vos objectifs en matière de patrimoine communautaire ?

La première mission de la Commission est de recenser le patrimoine communautaire et d'en dresser un état des lieux. De plus, notre volonté est de mutualiser les travaux pour réaliser des économies d'échelle. Dans ce cadre, nous travaillerons, lorsque cela sera possible, avec les artisans locaux.

Quelle sera votre action pour le déploiement de la fibre optique ?

J'étais déjà vice-président en charge de la fibre optique à la Communauté de communes des Alpes Mancelles, qui a commencé à déployer ce réseau innovant dès 2016 sur les communes de Saint-Léonard des Bois, Saint-Ouen de Mimbré et Saint-Victeur. J'ai donc l'avantage de bien connaître le dossier. Mon action consiste à poursuivre le développement du réseau sur les Alpes Mancelles, suivant le programme initial, et à l'élargir en fonction de nos capacités financières et des études techniques de faisabilité, à l'ensemble du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles. Dans cette logique, nous allons probablement, dès 2017, lancer les études d'extension sur Saint-Georges le Gaultier et Saint-Paul le Gaultier, comme cela avait été prévu, mais aussi sur Moulins-le-Carbonnel, commune qui appartenait au périmètre de la Communauté de communes des Portes du Maine Normand. Nous desservirons en priorité les zones où la réception d'Internet est la plus mauvaise. De surcroît, l'arrivée de la fibre optique nous ouvre de nouveaux horizons et nous donne notamment accès à de multiples applications innovantes. Dans cet esprit, nous devons étudier l'évolution des usages d'Internet et nous les approprier pour proposer des services supplémentaires répondant aux attentes. Je conçois la Commission comme un espace d'innovation.



Interview
Michel LAJOINIE

Vice-président en charge de la Voirie, de l'assistance aux communes, de l'accessibilité, de l'urbanisme, de l'aire d'accueil des gens du voyage, de la mobilité

Maire de Gesnes-le-Gandelin

Michel LAJOINIE est maire de Gesnes-le-Gandelin depuis 2008. Il était vice-président en charge de la voirie au sein de la Communauté de communes des Portes du Maine Normand.

Cette compétence de vice-président à la voirie s'inscrit-elle dans la continuité des fonctions que vous exercez à la Communauté de communes des Portes du Maine Normand ?

Je continue effectivement à piloter la compétence dont j'avais la charge sur les Portes du Maine Normand en apportant mon expérience à une plus large échelle.

Votre premier travail est donc d'harmoniser cette compétence à l'échelle du nouveau territoire ?

En 2017, la compétence continue de s'exercer comme en 2016 sur chaque ancien périmètre : sur l'ensemble de la voirie pour les Portes du Maine Normand et uniquement hors agglomération dans les Alpes Mancelles et le Pays Belmontois. En 2018, nous aurons l'obligation d'uniformiser l'exercice de cette compétence pour l'ensemble du territoire qui compte 800 km de routes. Nous définirons ce nouveau champ d'ici la fin de l'année.

Dès à présent, comment a été défini le programme des travaux de voirie (bande roulante, élagage, signalisation...) pris en charge par la Communauté de communes et quel processus suivez-vous ?

Nous avons tout d'abord décidé de maintenir l'enveloppe budgétaire de un million d'euros utilisée en 2016. Puis, nous avons étudié les projets de travaux que chaque commune a présenté par ordre de priorité. Pour arrêter un programme, nous avons évalué le coût des interventions en nous appuyant sur le logiciel fourni par le Conseil départemental. Nous nous sommes aussi engagés à inscrire prioritairement au budget 2018 les opérations que nous n'avons pas pu accepter cette année.

Tout ce travail est réalisé en concertation avec les élus et avec l'appui des deux techniciens de la Communauté de communes qui connaissent parfaitement le terrain et sont d'excellents conseils. Ceux-ci réalisent le suivi des chantiers confiés à des entreprises privés. Ils assurent aussi la maîtrise d'ouvrage de travaux à la charge des communes, notamment les aménagements d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, moyennant une participation financière de la commune concernée. Pour ma part, je supervise l'ensemble de ces interventions.

A plus long terme, quels sont vos objectifs ?

La volonté du Conseil communautaire est de réaliser de nouvelles économies d'échelle en mettant à profit le renouvellement des marchés.

Vous avez aussi la mission de préparer les documents d'urbanisme qui encadreront le développement local. Où en êtes-vous sur ces sujets ?

Au 1^{er} janvier 2018, l'Etat ne prend plus à sa charge l'instruction du droit des sols (permis de construire, permis de lotir...). C'est pourquoi nous envisageons de nous rapprocher d'une collectivité disposant déjà d'un service d'instruction pour garantir la pérennité du service.



Interview Fabrice GOYER-THIERRY

Vice-président en charge de la Culture et de la communication

Adjoint au maire de Fresnay-sur-Sarthe

Fabrice GOYER-THIERRY est adjoint au maire de Fresnay-sur-Sarthe depuis 2008. Il était vice-président en charge du Tourisme, de la culture et de la communication au sein de la Communauté de communes des Alpes Mancelles.

Votre compétence regroupe des fonctions que vous occupiez à la Communauté de communes des Alpes Mancelles. Allez-vous travailler dans la continuité de vos précédentes actions ?

Effectivement, je gérais déjà la communication de la Communauté de communes des Alpes Mancelles et j'exerce des responsabilités à l'école de musique, danse et théâtre des Alpes Mancelles depuis près de 20 ans. Ce sont des dossiers que je connais et que j'ai portés. Par conséquent, je souhaite inscrire mon action dans la continuité du travail jusqu'alors accompli, en accord avec mes collègues élus de la

Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et, en particulier, avec le président Philippe MARTIN.

Quel est votre champ de compétences et quels sont vos objectifs en matière de communication ?

Dès le lendemain de l'élection du bureau communautaire, nous avons lancé une réflexion sur l'élaboration d'un logo pour donner une identité visuelle à la nouvelle collectivité. Celui-ci, réalisé par une agence de communication, est présent sur la couverture de ce premier journal communautaire. Fruit d'un travail intense mené par la Commission, il est représentatif de Haute Sarthe Alpes Mancelles, déclinant les initiales de notre Communauté de communes tout en symbolisant ce qui caractérise notre territoire : la diversité et la beauté de sa nature.

En parallèle, nous avons travaillé sur la charte graphique de ce journal qui, tous les 6 mois, informera les foyers du travail réalisé. Cet outil de communication est un moyen de faire vivre la démocratie, de créer du lien et de favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance au territoire.

Nous avançons également vers la création d'un site Internet qui sera réalisé en interne par l'animateur de la Cyber-base communautaire.

Dans le domaine de la culture votre action s'axe principalement autour des écoles de musique ?

En 2017, les subventions communautaires accordées aux associations culturelles sont

maintenues. Dès à présent, dans un souci d'équité, nous allons réétudier la définition de la compétence afin, éventuellement, d'élargir cette aide à l'ensemble des acteurs culturels de Haute Sarthe Alpes Mancelles. Notre mission est aussi de participer à la gestion des deux écoles de musique du territoire, tout en travaillant à leur rapprochement.

L'école intercommunale, dont le siège est à Fresnay-sur-Sarthe, a pris le nom d'école de musique, danse et théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles. Elle est gérée par un Conseil d'établissement comprenant des usagers, des professeurs et 11 élus représentant l'ensemble du nouveau périmètre communautaire. Aujourd'hui, l'école compte 323 élèves et une équipe de professeurs en place depuis plusieurs années. Elle intervient sur trois sites : Fresnay-sur-Sarthe, Ancinnes et Fyé.

Elle développe de plus en plus de passerelles entre les élèves musiciens, danseurs et comédiens.

L'école de Beaumont-sur-Sarthe est gérée sous forme associative et fait également preuve de dynamisme.

Dès à présent, les responsables des deux structures sont ouverts au développement de projets communs et je m'en félicite. Ce rapprochement ne peut que bénéficier au rayonnement culturel du territoire qui dispose de plusieurs lieux remarquables, comme le prieuré de Vivoin, et d'une vie associative très riche et dynamique.



A noter sur vos agendas...

Inscriptions à l'Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles : du 6 juin au 13 juillet 2 rue de l'Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe

Portes ouvertes de l'Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles

Musique : du 21 au 28 juin, 2 rue de l'Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe

Théâtre : jeudi 22 juin de 17h30 à 20h30 au Cirque Mimulus

Danse : lundi 26 juin de 17h à 21h45 et jeudi 29 juin de 17h à 21h15, salle de danse Jane Gaulupeau à Fresnay-sur-Sarthe

Spectacles de fin d'année

Jeudi 15 juin à 19h : « Faites de la musique d'Ancinnes »

Mercredi 21 juin, en matinée et en après-midi : Fête de la musique

Samedi 24 juin à 20h30 et dimanche 25 juin à 15h : Gala de danse à la salle André Voisin de Fresnay-sur-Sarthe

Dimanche 25 juin à 17h : Concert des Lyres de Haute Sarthe, avec les élèves de l'école de musique, au château de Vaux à Gesnes-le-Gandelin

Mercredi 28 juin à 20h : Spectacle de théâtre au Chapiteau Mimulus à Fresnay-sur-Sarthe

Ecole de musique, danse et théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles
2 rue de l'Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe
tel : 02 43 33 93 27

Ecole de musique de Beaumont-sur-Sarthe
Les Halles à Beaumont-sur-Sarthe
tel : 06 72 16 65 00



ASSOCIATIONS

10^{ème} Forum
des associations

Samedi 9 septembre 2017, ne manquez pas le 10^{ème} Forum des associations au gymnase de Fresnay-sur-Sarthe ! De nombreux bénévoles seront présents pour vous présenter les activités de leurs différents clubs et prendre vos inscriptions. Egalement au programme : des démonstrations et animations variées.



Pour en savoir plus

Centre social Georges Rouault

21 avenue de la Division Leclerc - Beaumont-sur-Sarthe
tel : 09 67 19 22 29

Centre social Escale

4 place Bassum - Fresnay-sur-Sarthe
tel : 02 43 34 82 47
www.association-escale.com

Centre social de la Haute Sarthe

15 Les Champs Roux - Oisseau-le-Petit
tel : 02 33 82 19 20
centre.social-oisseau.fr

Décllic du Pays Fresnois

2 rue de l'Abbé Lelièvre - Fresnay-sur-Sarthe
tel : 02 43 33 33 99

Centre de Santé des Alpes Mancelles

2 rue de l'Abbé Lelièvre - Fresnay-sur-Sarthe
tel : 02 43 34 54 04



Interview
Yves GÉRARD

Vice-président de la Communauté de communes en charge des Affaires sociales, de la santé et de l'habitat

Adjoint au maire d'Assé-le-Boisne

Yves GÉRARD est Adjoint au maire d'Assé-le-Boisne depuis 2008. Il était vice-président en charge des services au sein de la Communauté de communes des Alpes Mancelles.

Le territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles compte trois centres sociaux, à Beaumont-sur-Sarthe (Georges Rouault), Fresnay-sur-Sarthe (Escale) et Oisseau-le-Petit (Haute Sarthe), dont la Communauté de communes est le premier financeur. Comment allez vous travailler avec ces trois structures ?

Nous voulons harmoniser les pratiques budgétaires et l'offre de prestation de chaque centre social, en valorisant leurs spécificités et leurs complémentarités, pour permettre à chaque usager de bénéficier d'une plus large gamme de services. Déjà, tous les habitants peuvent maintenant se rendre dans chacun des trois centres sociaux. A l'inverse, nous ne voulons pas fusionner les structures, qui conservent la maîtrise de leurs organisations.

Dans cet esprit, nous avons commencé par confier, à chaque centre, suivant leurs expériences respectives, la coordination d'une branche d'activités pour l'ensemble du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Désormais, le centre Haute Sarthe, qui a la particularité d'avoir un multi-accueil, pilote les activités liées à la petite enfance. Pour sa part, Escale coordonne les actions pour la jeunesse (Accueils de Loisirs, camps, Espace Jeunes...) et le centre Georges Rouault harmonise les Temps d'Accueil Périscolaire.

De même, d'ici la fin de l'année, nous allons établir un Contrat Enfance Jeunesse qui s'étendra à l'échelle du périmètre communautaire. Celui-ci nous permettra d'obtenir le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour toutes les activités que nous proposerons en direction des enfants et des jeunes. Grâce à ce contrat, nous allons pouvoir ouvrir un Relais Assistantes Maternelles sur le Pays Belmontais.

En 2017, l'effort global de la collectivité en direction des centres sociaux se monte à 700 000 €.

Vous avez souhaité continuer à gérer le dossier du centre de santé de Fresnay-sur-Sarthe / Sougé-le-Ganelon que vous avez piloté depuis 2008 au titre de vice-président de la Communauté de communes des Alpes Mancelles. Comment se porte aujourd'hui ce centre de santé ?

J'ai effectivement souhaité conserver cette compétence dans un souci de continuité du service. Aujourd'hui, le centre de soins de Fresnay-sur-Sarthe et Sougé-le-Ganelon, qui est parfaitement complémentaire des maisons de santé de Beaumont-sur-Sarthe et Fyé, répond à de réels besoins. Employant trois médecins salariés la structure est ouverte près de 60 heures par semaine.

L'une des premières décisions de la nouvelle Communauté de communes a été de restructurer la Cyber-base. Pour quelles raisons ?

Nous avions constaté que l'offre de la Cyber-base et des Cyber-relais ne correspondait plus aux attentes des usagers. C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité, il nous est apparu plus judicieux de déménager la Cyber-base dans les locaux de la Maison de Services Aux Publics afin de concentrer l'offre d'accès aux services d'Internet sur un même lieu et pour l'ensemble des publics. Dans ces mêmes locaux, l'animateur de la Cyber-base anime également le Point Information Jeunesse.

Deux maisons de santé en devenir

Afin de préserver l'offre de soins, les élus de tout le territoire s'attachent à développer des structures dédiées aux professionnels de médecine et adaptées aux attentes de ces derniers.

A Fresnay-sur-Sarthe et à Sougé-le-Ganelon, un centre de santé emploie trois médecins salariés (voir interview ci-contre).

A Beaumont-sur-Sarthe, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles fait construire, en partenariat avec les praticiens locaux, une maison médicale conçue pour regrouper 5 médecins généralistes au minimum, ainsi que des infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes... Le bâtiment sera opérationnel avant la fin de l'année.

A Fyé, depuis 2015, une maison médicale accueille 2 médecins généralistes, une sage-femme, un cabinet infirmier ainsi que plusieurs spécialités : kinésithérapeute, podologue, diététicienne, sophrologue, ostéopathe. Aujourd'hui, la Communauté de communes s'apprête à réaliser une extension de 150 m² pour intégrer deux praticiens supplémentaires.



Interview **Benoist BOUIX**

**Vice-président en charge du Développement économique
Maire de Piacé**

Benoist BOUIX est maire de Piacé depuis 1989. Il était vice-président en charge des zones d'activités au sein de la Communauté de communes du Pays Belmontais.

Pour quelle raison avez-vous accepté de prendre en charge la compétence "Développement économique" ?

Cette compétence s'inscrit dans le prolongement de celle que j'exerçais sur la Communauté de communes du Pays Belmontais. J'ai donc l'avantage d'avoir déjà eu à gérer l'accueil de porteurs de projets, l'aménagement et l'extension d'une zone d'activités ou, encore, la construction et la

vente d'un bâtiment. De surcroît, j'ai moi-même une longue expérience de dirigeant dans le secteur privé.

Quelles actions avez-vous commencé à mener depuis le début de l'année ?

En 2017, nous avons pour priorité de concrétiser les projets lancés sur l'ensemble du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles par les trois communautés de communes ayant fusionné.

Dans cette optique, nous avons commencé par faire un état des lieux de chacune des zones d'activités communautaires et avons poursuivi le travail entamé.

Nous venons, ainsi, de vendre un terrain sur la zone de Berus et sommes en discussion pour une autre acquisition sur le même site.

Sur la zone de La Promenade, à Saint-Ouen de Mimbré, un garagiste s'est engagé à acquérir un terrain.

Nous travaillons aussi à un important projet d'implantation sur la zone de Rouessé-Fontaine, à proximité de la sortie d'autoroute, ainsi qu'à la construction d'un bâtiment pour deux artisans et à la réhabilitation d'un local sur le site de la Pitoisière à Maresché.

Enfin, un restaurant est en construction sur le Parc d'Activités d'Intérêt

Départemental de Maresché où trois autres terrains sont réservés.

Les projets sont donc nombreux et reflètent le frémissement de l'activité économique que je constate à une plus large échelle. Tout ce travail doit nous permettre de consolider l'emploi sur le territoire.

Comment concevez-vous votre travail et celui de la Commission "Développement économique" ?

Je considère que le vice-président doit accompagner les projets, mais qu'il ne doit pas décider seul. Le travail de la Commission doit être participatif. Ensemble, nous allons réfléchir au développement économique du territoire, en lien étroit avec les élus de la Commission "Patrimoine et fibre optique". Notre mission est de mettre en place les conditions qui permettront d'attirer de nouvelles entreprises et de développer les activités existantes. Pour ce faire, il nous faut, à mon sens, gérer les zones d'activités à l'ensemble de tout le territoire, dans sa globalité. Celle-ci sont en effet complémentaires et peuvent apporter des réponses adaptées aux différentes demandes, d'autant que nous disposons de terrains sur chaque site.

Nous avons à préparer le territoire pour le futur en nous appuyant, en particulier, sur l'axe routier central Le Mans - Alençon.

HVA CONCEPT recherche du personnel



En moins de 10 ans, l'entreprise HVA Concept, marque du groupe Eiffage Construction Industries, s'est imposée comme l'un des principaux acteurs économiques du Nord-Sarthe. C'est ce qu'ont pu constater les membres du Bureau de la Communauté de communes qui ont récemment visité le site. Installée à Fresnay-sur-Sarthe depuis 2008, la société produit et commercialise, par an, plus de 4 000 modules préfabriqués de salles de bains conçus suivant les besoins de chaque client. Travaillant principalement pour les secteurs hospitalier et hôtelier, elle emploie 140 personnes dont une centaine en Contrat à Durée Indéterminée. Alors que son carnet de commande se remplit sans cesse (le chiffre d'affaires prévisionnel de 2017 est déjà bouclé), HVA Concept recherche du personnel, notamment pour compléter son équipe commerciale et son bureau d'études

Les zones d'activités intercommunales

Depuis sa création, au 1^{er} janvier de cette année, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles gère huit zones d'activités

- La Liberge
- La Pommeraie
- sur la commune de Maresché
- Pitoisière I
- Pitoisière II
- sur la commune de Rouessé-Fontaine
- zone de l'échangeur autoroutier
- sur la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré
- La Promenade
- sur la commune de Sougé-le-Ganelon
- village d'entreprises du Gué Ory

La communauté de communes participe également à la gestion et au financement du Parc d'Activité d'Intérêt Départemental (PAID) de Maresché.

De plus la communauté de communes est propriétaire de plusieurs bâtiments artisanaux et industriels

- sur la commune de Maresché : 2 bâtiments, dont un restaurant en cours de construction sur le PAID, et un projet de bâtiment industriel
- sur la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré : 2 bâtiments sur le site de la Bassesse et un bâtiment sur la zone de la Promenade
- sur la commune de Saint-Victeur : un bâtiment artisanal occupé par l'Atelier du Bois Alpes Mancelles
- sur la commune de Sougé-le-Ganelon : le bâtiment du village d'entreprises qui compte quatre locaux



Interview
Jean-Pierre FRIMONT

**Vice-président de la Communauté de communes en charge du Sport
Maire de Fyé**

Jean-Pierre FRIMONT est Maire de Fyé depuis 2014. Il était vice-président en charge de l'Environnement, des ordures ménagères et du Service Public d'Assainissement Non Collectif au sein de la Communauté de communes des Portes du Maine Normand.

Pourquoi avez-vous accepté de prendre en charge la compétence "Sport" au sein de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ?

J'ai accepté cette compétence car je suis profondément ancré dans le milieu associatif du territoire depuis de nombreuses années et que j'aime sincèrement le sport. J'ai moi-même joué au hand-ball à l'échelle nationale et ai aussi pratiqué le football et le tennis de table. Par conséquent, je connais les problématiques des associations sportives et je partage leur culture.

Quel est le domaine d'intervention de la communauté de communes en matière sportive ?

La compétence compte deux domaines d'interventions : d'une part l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, d'autre part le soutien aux associations sportives.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a repris à sa charge les équipements sportifs précédemment gérés par la Communauté de communes des Alpes Mancelles et quatre bâtiments du Pays Belmontais transférés à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017.

Cette compétence recouvre-t-elle l'ensemble des équipements sportifs du nouveau territoire communautaire ?

Ce choix a été fait après consultation, en 2016, de tous les maires dont la commune dispose d'un équipement sportif d'intérêt communautaire, comme les gymnases. Nous avons uniquement passé sous gestion communautaire les équipements que les conseils municipaux ont accepté de transférer à l'intercommunalité, respectant ainsi le choix des élus locaux.

Quels sont, dès à présent, les principaux axes de travail de votre Commission ?

En ce qui concerne les bâtiments, nous travaillons sur les contrats de maintenance, la gestion du matériel, l'entretien au quotidien, les règlements

internes et les conventions de mises à disposition... dans la continuité du travail mené par les anciennes communautés de communes. Je m'occupe aussi du recrutement du personnel saisonnier qui officiera cet été sur les piscines de Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe.

Quelles actions allez-vous mener en direction des associations sportives ?

En 2017, les subventions communautaires accordées l'an passé aux associations sportives à vocation intercommunale sont maintenues. En parallèle, la Commission communautaire "Sport" réfléchit à élargir et à harmoniser ce système de subventionnement à l'ensemble du territoire... dans le cadre d'une enveloppe budgétaire raisonnable, qui est aujourd'hui de 24 000 €.

Ma volonté est d'être sur le terrain, à l'écoute des associations et des établissements scolaires pour répondre le mieux possible à leurs attentes et favoriser leur développement. C'est pourquoi je rencontre actuellement tous les présidents de clubs qui utilisent des équipements communautaires ou bénéficient de subventions de la Communauté de communes.

Quels équipements communautaires ?



Les équipements sportifs gérés par la Communauté de communes sont les suivants :

A Beaumont-sur-Sarthe : le gymnase, la salle de gymnastique et la piscine

A Fresnay-sur-Sarthe : le gymnase, la salle d'arts martiaux et la piscine

A Maresché : la salle de tennis de table

A Saint-Aubin-de-Locquenay : le complexe sportif dédié au tennis

A Assé-le-Boisne, Fresnay-sur-Sarthe, Montreuil-le-Chétif, Saint-Aubin-de-Locquenay, Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Germain-sur-Sarthe, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Ouen-de-Mimbré, Sougé-le-Ganelon : les terrains multisports

LES HORAIRES DES PISCINES

Fresnay-sur-Sarthe

Juin

mercredi et samedi : 15h - 19h

dimanche : 10h - 12h et 15h - 19h

Juillet et août

Lundi, mercredi, jeudi et dimanche :

10h - 12h et 15h - 19h

mardi : 15h - 18h30

vendredi : 10h - 12h et 15h - 18h30

samedi 15h - 19h

Les mardis et vendredis de 18h30 à 19h30, plage horaire réservée aux adultes

Beaumont-sur-Sarthe

Juillet et août

Lundi au samedi : 14h30 - 20h

Dimanche : 14h30 - 19h





Interview
Dominique RALU

**Vice-président de la
Communauté de com-
munes en charge des
Déchets**

**Adjoint au Maire de
Gesnes-le-Gandelin**

Dominique RALU est Adjoint au Maire de Gesnes-le-Gandelin depuis 2000. Il était vice-président en charge des finances à la Communauté de communes des Portes du Maine Normand.

Quel est le champ de compétence de votre commission ?

Ma commission a pour mission de gérer au quotidien la collecte, le tri et le recyclage des déchets. Nous travaillons en partenariat avec la commission Environnement dont le travail est plus orienté sur les projets.

Quels sont vos objectifs ?

L'un des principaux enjeux de notre nouvelle Communauté de communes est d'uniformiser, à l'échelle du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles, les services et les tarifs de collecte, de tri et de traitement des déchets.

Dans cette perspective, nous réfléchissons à l'harmonisation des marchés, plusieurs d'entre eux arrivant à échéance en 2018. Ce premier travail va nous permettre d'étudier les moyens d'optimiser les services et les coûts, notamment de la collecte. Nous voulons, en priorité, trouver les solutions qui nous permettront de ne pas augmenter les redevances, tout en maintenant des prestations de qualité.

Quels sont vos objectifs en matière de tri ?

Notre premier objectif est de diminuer le tonnage des déchets collectés dans les poubelles et, en ce sens, d'encourager les habitants à trier mieux encore leurs ordures ménagères. Dans ce but, je souhaite que nous privilégions la proximité. Nous insisterons dans l'élaboration des cahiers des charges pour que cette dimension soit prise en compte.

Report des collectes

En raison des jours fériés, les collectes sont reportées ou avancées

Au mercredi 12 juillet au lieu du vendredi 14 juillet à Douillet-le-Joly, Moitron, Montreuil-le-Chétif, Saint-Aubin-de-Locquenay, Saint-Georges-le-Gaultier et Saint-Paul-le-Gaultier

Au jeudi 13 juillet au lieu du vendredi 14 juillet à Saint-Germain-sur-Sarthe, Saint-Ouen-de-Mimbré, Saint-Victeur

Au samedi 15 juillet au lieu du vendredi 14 juillet à Saint-Christophe-du-Jambet, Ségrie, Vernie, Le Tronchet

Au mercredi 16 août au lieu du mardi 15 août pour Assé-le-Boisne, Bérus, Gesnes-le-Gandelin et Moulins-le-Carbonnel, Saint-Aubin-de-Locquenay (bacs), Saint-Léonard-des-Bois et Sougé-le-Ganelon.

Au vendredi 2 novembre au lieu du jeudi 1^{er} novembre à Saint-Christophe-du-Jambet, Ségrie, Vernie, Le Tronchet



Interview
Francis LÉPINETTE

**Vice-président de la
Communauté de com-
munes en charge de
l'Environnement**

Maire de Ségrie

Francis LÉPINETTE est maire de Ségrie depuis 1995. Il était vice-président en charge de l'environnement et de la voirie à la Communauté de communes du Pays Belmontais.

Votre compétence à la Communauté de communes inclut la gestion des déchetteries. Quels sont les projets en ce domaine, après l'ouverture récente de la déchèterie de Saint-Ouen-de-Mimbré ?

Deux projets de constructions de déchetteries étaient déjà inscrits avant la fusion : l'un à Beaumont-sur-Sarthe, l'autre à Fyé. Cependant, même si les élus de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles se sont engagés à concrétiser les investissements programmés, il nous faut faire preuve de prudence, notamment pour des raisons financières. Nous n'ignorons pas, en effet, que les subventions sont en baisse dans ce domaine. Nous devons prendre le temps d'avoir une réflexion globale, afin d'observer l'évolution des pratiques et, ainsi, répondre le plus précisément possible aux nouveaux besoins. Je souhaite que nous ayons pour priorité de garantir un service de proximité. Dans un souci d'économie, nous pouvons aussi envisager d'utiliser des infrastructures existantes comme le centre de traitement de Ségrie.

Comment envisagez-vous la prise en charge des compétences liées à la gestion des milieux aquatiques, de l'eau et de l'assainissement ?

Aujourd'hui, la loi nous impose de prendre en charge la gestion des milieux aquatiques dès 2018, puis la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement collectif pour 2020. Ce sont des enjeux extrêmement importants, que nous ne maîtrisons pas pleinement. C'est pourquoi je pense que nous devons nous appuyer sur l'expérience et le savoir-faire de tous ceux qui gèrent ces dispositifs depuis fort longtemps sur le terrain : syndicats d'eau, techniciens, riverains...

La transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations va occuper une grande part du temps de la Commission en 2017.

Quel avenir prévoyez-vous pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif qui est aussi dans votre champ de compétences ?

Actuellement le diagnostic des installations existantes a déjà été réalisé sur les Alpes Mancelles et les Portes du Maine Normand. Dès lors que ce diagnostic sera terminé sur le Pays Belmontais, ce qui sera fait prochainement, nous veillerons à harmoniser le service avec à l'esprit de satisfaire les populations tout en limitant les coûts.

Le barrage de la Vaudelle bientôt effacé

Pour des raisons de continuité écologique et de mise en conformité réglementaire, la Communauté de communes, après réalisation d'une étude complémentaire, devra supprimer le barrage de la Vaudelle du plan d'eau de Saint-Georges-le-Gaultier et déplacer la prise d'eau du plan d'eau.

La collectivité a obtenu des financements de l'Agence de l'eau et de la Région pour réaliser ces études et travaux.

Budget

Continuité et rigueur

L'élaboration du premier budget de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a nécessité la prise en compte de règles nouvelles, la mise en commun des finances et des projets de chacune des trois intercommunalités à l'origine de la fusion, ainsi que des prises de décision essentielles concernant la fiscalité locale.

« En premier lieu, nous nous sommes attachés à respecter les engagements pris par les précédents conseils communautaires des Alpes Mancelles, du Pays Belmontais et des Portes du Maine Normand », affirme Dominique Ralu, vice-président par intérim de la Commission Finances de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, dans l'attente du retour de Jean-Edouard Lemasson, vice-président élu.

En ce sens, les principaux investissements de la Communauté de communes pour cette année 2017 portent sur :

- **la préservation de l'offre de soins** : construction de la maison médicale de Beaumont-sur-Sarthe et extension de la maison médicale de Fyé ;
- **le développement économique** : constructions d'un bâtiment

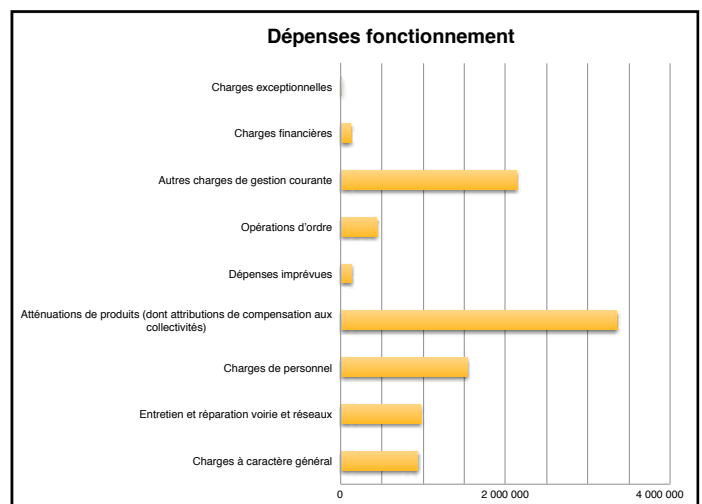
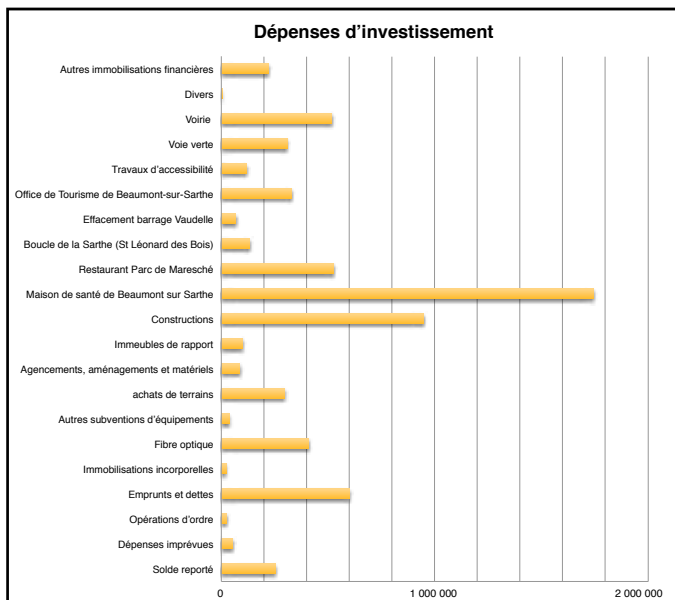
d'activités sur la zone d'activités de la Pitoisière à Maresché et d'un restaurant au parc d'activités départemental de Maresché ;

- **le déploiement du réseau de fibre optique** ;
- **la promotion du tourisme** : aménagements de la voie verte Thoiré / Chérancé et de la Boucle de la Sarthe, lancement des études en vue du déménagement de l'Office de Tourisme de Beaumont-sur-Sarthe vers des locaux mieux adaptés ;
- **le soutien aux services à la population** : création d'une résidence pour personnes âgées à Fresnay-sur-Sarthe ;
- **l'entretien de la voirie** ;
- **la préservation de l'environnement** : effacement du barrage de la Vaudelle ;
- **l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes en situation de handicap** (Gasseau, gymnase de Fresnay-sur-Sarthe...)...

« Pour intégrer l'ensemble de ces investissements, mais aussi pour préserver les services intercommunaux, nous avons fait preuve de rigueur et de prudence. D'une part nous n'avons pas engagé d'opérations nouvelles en dehors de celles qui étaient déjà projetées en 2016, d'autre part nous avons veillé à maîtriser les dépenses de fonctionnement. Nous avons aussi mis à profit, dès que cela était possible, la nouvelle taille du territoire pour réaliser des économies d'échelle », poursuit Dominique Ralu. « La mise en place de ce budget a nécessité un important travail effectué par les services communautaires, compte tenu des nouvelles règles à appliquer et, en particulier, de la multiplication des budgets annexes. Ainsi, nous avons pu préserver les équilibres financiers. »

En matière de recettes, la création de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles se traduit par une augmentation des dotations attribuées par l'Etat, du fait, notamment, du cumul des compétences intégrées par la nouvelle collectivité intercommunale.

Enfin, les élus ont fait le choix de limiter au maximum l'impact de la création de la Communauté de communes sur la pression fiscale. En conformité avec la loi, les taux vont être progressivement harmonisés sur une période de 12 ans.



Solde reporté	252 146 €
Dépenses imprévues	50 000 €
Opérations d'ordre	26 400 €
Emprunts et dettes	599 180 €
Immobilisations incorporelles	22 502 €
Fibre optique	406 500 €
Autres subventions d'équipements	37 922 €
achats de terrains	295 235 €
Agencements, aménagements et matériels	85 464 €
Immeubles de rapport	96 902 €
Constructions	949 011 €
Maison de santé de Beaumont sur Sarthe	1 741 822 €
Restaurant Parc de Maresché	525 149 €
Boucle de la Sarthe (St Léonard des Bois)	132 500 €
Effacement barrage Vaudelle	68 520 €
Office de Tourisme de Beaumont-sur-Sarthe	330 000 €
Travaux d'accessibilité	117 000 €
Voie verte	307 655 €
Voirie	516 663 €
Divers	1 400 €
Autres immobilisations financières	219 456 €
	6 781 427 €

Charges à caractère général	937 130 €
Entretien et réparation voirie et réseaux	967 642 €
Charges de personnel	1 542 700 €
Atténuations de produits (dont attributions de compensation aux collectivités)	3 351 807 €
Dépenses imprévues	126 223 €
Opérations d'ordre	440 000 €
Autres charges de gestion courante	2 131 937 €
Charges financières	116 733 €
Charges exceptionnelles	11 800 €
	9 625 972 €

Communauté de communes

Nom : **Haute Sarthe Alpes Mancelles**

Nombre de communes : **40**

Nombre d'habitants : **environ 23 236**
(source Insee 2014)

Siège : **2 rue de l'Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe**

Nombre de conseillers communautaires : **55**

5 pour Fresnay-sur-Sarthe, 4 pour Beaumont-sur-Sarthe, 2 pour Ancinnes, Assé-le-Boisne, Fyé, Gesnes-le-Gandelin, Maresché, Saint-Ouen-de-Mimbré, Sougé-le-Ganelon, Vivoin, 1 pour chaque autre commune membre.

Un nouveau Conseil communautaire pour une nouvelle Communauté de communes

Au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et suivant la décision de Madame la Préfète de la Sarthe, les communautés de communes des Alpes Mancelles, du Pays Belmontois et des Portes du Maine Normand ont fusionné pour former la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En conséquence, dès le mois de janvier, un nouveau Conseil communautaire a été installé. Celui-ci est composé de 55 élus représentant les 40 communes de la nouvelle intercommunalité.

Le Conseil communautaire est l'organe décisionnel de la Communauté de communes. Il se prononce sur l'ensemble des décisions importantes et vote le budget.

LE BUREAU

Au quotidien, la Communauté de communes est gérée par un Bureau composé du Président, des 11 vice-présidents, de 3 délégués communautaires et de deux déléguées représentant les deux plus importantes communes du territoire (Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe). Chaque vice-président est en charge d'une compétence spécifique et les délégués communautaires viennent en appui d'un vice-président sur une thématique particulière.

Fonction	Nom	Commune
Président	Philippe MARTIN	Bourg-le-Roi
1 ^{er} vice-président en charge des marchés publics	François ROBIN	Beaumont-sur-Sarthe
2 ^{ème} vice-président en charge du tourisme	Philippe RALLU	Sougé-le-Ganelon
3 ^{ème} vice-président en charge des finances	Jean-Edouard LEMASSON	Juillé
4 ^{ème} vice-président en charge de patrimoine et de la fibre optique	Jean-Louis CLEMENT	Saint-Ouen-de-Mimbré
5 ^{ème} vice-président en charge de la voirie, de l'assistance aux communes, de l'urbanisme	Michel LAJOINIE	Gesnes-le-Gandelin
6 ^{ème} vice-président en charge de la culture et de la communication	Fabrice GOYER-THIERRY	Fresnay-sur-Sarthe
7 ^{ème} vice-président en charge des affaires sociales	Yves GERARD	Assé-le-Boisne
8 ^{ème} vice-président en charge du développement économique	Benoist BOUIX	Piacé
9 ^{ème} vice-président en charge des sports	Jean-Pierre FRIMONT	Fyé
10 ^{ème} vice-président en charge de l'environnement	Francis LEPINETTE	Segrie
11 ^{ème} vice-président en charge des déchets	Dominique RALU	Gesnes-le-Gandelin
Conseiller communautaire délégué à la gestion du patrimoine	Gérard VIEILLEPEAU	Béthon
Conseiller communautaire délégué à l'habitat	Jacky GALLOU	Le Tronchet
Conseiller communautaire délégué à l'harmonisation de la redevance sur les ordures ménagères et aux déchèteries existantes	Guy CHAUDEMANCHE	Moitron-sur-Sarthe
Conseiller communautaire membre du Bureau	Fabienne LABRETTE-MENAGER	Fresnay-sur-Sarthe
Conseiller communautaire membre du Bureau	Véronique QUOUILLAULT	Beaumont-sur-Sarthe

Conseiller communautaire	Joël AUBERT	Fresnay-sur-Sarthe
Conseiller communautaire	Eric BEAUDOIN	Grandchamp
Conseiller communautaire	Dominique BOULARD	Saint-Marceau
Conseiller communautaire	Stéphanie BOUQUET	Moulins-le-Carbonnel
Conseiller communautaire	Gérard BOURGETEAU	Fresnay-sur-Sarthe
Conseiller communautaire	Jean-Louis BRETON	Assé-le-Boisne
Conseiller communautaire	Gilles CANET	Saint-Ouen-de-Mimbré
Conseiller communautaire	Pascal CHESNEAU	Doucelles
Conseiller communautaire	Frédéric COSSON	Saint-Aubin-de-Locquenay
Conseiller communautaire	Marie COUPARD	Saint-Paul-le-Gaultier
Conseiller communautaire	Alain COURNE	Saint-Germain-sur-Sarthe
Conseiller communautaire	Louis d'ANGLEVILLE	Douillet-le-Joly
Conseiller communautaire	Pascal DELPIERRE	Saint-Léonard-des-Bois
Conseiller communautaire	Philippe DENIEUL	Thoiré-sous-Contensor
Conseiller communautaire	Valérie DENIS	Fresnay-sur-Sarthe
Conseiller communautaire	Jean-Louis DROUIN	Maresché
Conseiller communautaire	Léa DUVAL	Beaumont-sur-Sarthe
Conseiller communautaire	Thierry EDOUARD	Ancinnes
Conseiller communautaire	Gérard EVETTE	Bérus
Conseiller communautaire	Dominique FORESTO	Ancinnes
Conseiller communautaire	Albert GESLIN	Rouessé-Fontaine
Conseiller communautaire	Robert GOSNET	Livet-en-Saosnois
Conseiller communautaire	Patrick GOYER	Oisseau-le-Petit
Conseiller communautaire	Lionel GOYER	Saint-Christophe-du-Jambet
Conseiller communautaire	Michel GRAFFIN	Assé-le-Riboul
Conseiller communautaire	Marie-France GUYON	Montreuil-le-Chétif
Conseiller communautaire	Brigitte LECHAT	Vivoin
Conseiller communautaire	Jean LEDOUX	Saint-Victeur
Conseiller communautaire	Nadine LELIEVRE	Fyé
Conseiller communautaire	Marcel LEVESQUE	Vivoin
Conseiller communautaire	Claudine MENON	Coulombiers
Conseiller communautaire	Pascal MONNIER	Sougé-le-Ganelon
Conseiller communautaire	Jean-Marc RAGOT	Vernie
Conseiller communautaire	Armelle REIGNIER	Maresché
Conseiller communautaire	Frédéric RELANGE	Beaumont-sur-Sarthe
Conseiller communautaire	Jean-Luc TESSIER	Saint-Georges-le-Gaultier
Conseiller communautaire	Jean TRAC	Cherisay
Conseiller communautaire	Sébastien TRONCHET	Chérancé

